



Different avec 1 maitresse d ecole et la directrice

Par **nini3476**, le **25/11/2014** à **09:30**

bonjour

j ai eue 1 rdv avec la directrice ainsi que la maitresse avec laquelle je métais accroché ainsi qu 1 autre personne presente qui ne sais meme pas presenter en qualité de quoi elle intervenait.

j ai du intervenir en dehors de l ecole car mon fils ete ceinturer par 1 echarpe et que 2 enfants s amusaient a le tirer en courant en tenant chacuns 1 bout de l echarpe, par ailleurs il y a aussi des buissons a boule orange que les efts mangent j en est fait part a l ecole, la reponse que j ai eue de la directrice a ete : ha bon oui je sais merci de l avoir dit . mais rien de + derriere pas de prevention pas de mots sur la cahier pour le signaler aux autres parents . Ce la ma enervé j ai poster sur mon facebook que la directrice etait 1 connasse pour sa reponse et que l autre maitresse qui m avait reprimender pour mon intervention etait 1 pouffiasse car celle -ci n est en rien la maitresse de mon fils . j ai expliquer aussi qu il avait ete constater par d autres parents 1 manque de surveillance pour les enfants dans la cours car c est derniers escalade la grille de l ecole et personnes bougentils peuvent sortir par eux meme voir meme se faire kidnaper par 1 detraqué. par ses propos la maitresse ainsi que le directrice mon dit quelles allaient porter plainte en se servant de mon post sur facebook , quels consequences cela peut avoir sachant qu 1 autre parent d eleve c est manifesté en expliquant avoir rencontré les meme problemes dans 1 autre ecole ou la directrice ete la meme mais sur 1 autre commune . Je n est donner en rien mon facebook . L ecole n accepte pas les remarque que l on peut faire sur les negligence constater , mais de plus part cette action de plainte cela veut dire aussi que les parents non pas le droit de s exprimer aux risques de ce retrouver au commissariat de police . merci de votre reponse

Par **moisse**, le **25/11/2014** à **17:33**

Bonsoir,

"connasse" et "pouffiasse" vont au delà de votre "droit de s'exprimer".

Vous êtes sous le coup d'une accusation d'injures publiques à l'endroit de fonctionnaires en exercice.

Direction le tribunal correctionnel (jusqu'à 12000 euros d'amende).

Puisque vous rencontrez ces dames, vous avez donc intérêt à faire profil bas, présenter des excuses, souhaiter un examen attentif de la situation pour trouver des solutions en commun et espérer...

Par **aguesseau**, le **25/11/2014** à **17:55**

bjr,

apparemment, vous ne connaissez pas la différence entre faire des remarques et proférer des injures.

je pense que le tribunal vous expliquera la différence.

ce n'est pas en injuriant les gens que vous prouverez que vous avez raison.

Par **alterego**, le **25/11/2014** à **18:58**

Bonjour,

Peut-être que vos remarques auraient été mieux reçues si elles avaient été mieux énoncées et avaient été plus pertinentes.

Facebook puisque vous le citez et autres réseaux sociaux du même tonneau offrent à tous la possibilité de s'exprimer **(1)** y compris à ceux et celles, vous en êtes la preuve, dont la pensée ne s'élève pas plus haut que les caniveaux scatologiques et les poubelles obsessionnelles où grouillent en magmas infectes les plus infâmes turpitudes humaines **(2)**.

Problème, vous avez fait tout ce qu'il fallait faire pour vous mettre dans une situation délicate. La question ne se pose plus de savoir si sur tel ou tel point vous avez raison.

Je ne peux que partager les réponses de **moisse** et **aguesseau**

Profil bas et amende honorable ne seront pas un luxe.

Cordialement

(1) *Ce que vous avez jugé bon devoir faire*

(2) *Réquisition de Monsieur le Procureur de la République Desproges Française dans une*

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

"audience" du Tribunal des flagrants délires. Vous n'étiez probablement pas née.

Par **nini3476**, le **26/11/2014 à 12:11**

Merci a vous pour vos reponses.

Malheureusement il faut en passer par la defois pour se faire entendre puisque remarque faite a la directrice n avait rien donner ainsi qu a 1 représentante de parents d eleves. Aujourd hui malgré ses soucis là ,la surveillance des enfants est mieux assuré.

Par **jibi7**, le **26/11/2014 à 13:14**

Madame Nini

Choqué que vos injures aient pu passer sans filtre sur facebook quand on voit comment sont "modérés" d'autres réseaux sociaux..à tort ou a raison...

Si vous faites l'objet d'une plainte et d'une condamnation et que le résultat recherché = le bien de votre fils , a été obtenu après tout estimez vous contente...

Qu'il faille provoquer pour passer outre les lenteurs administratives tout le monde connait des cas et le net s'en fait l'écho chaque jour..*

Maintenant sachant que votre fils est "condamné " à être scolarisé si cela se passe dans une école publique, imaginez les répercussions sur son intégration dans l'école après ces esclandres qui sont loin d'être pédagogiques.

De "tête de turc" de ses camarades il risque de devenir fils de ...pour le reste du groupe scolaire parents d'élèves y compris!

Est ce vraiment ce que vous recherchiez ?

nb consultez un botaniste et un médecin pour savoir si certaines baies oranges ne sont pas au contraire protégées pour nourrir les petits oiseaux pendant l'hiver (c'est le cas du houx aussi)

vous risqueriez une plainte de la part des écolos en cas d'arrachage!

* j'ai personnellement convoyé un cercueil devant la sortie d'une école primaire non sécurisée sur une voie publique , après un accident

Il y a 30 ans pas de face book mais un coup de fil a la presse locale avait rameuté flics, puis enfin élus locaux etc..et pas de plainte malgré le délit (obstruction de la voie publique sans avoir avisé..)

Par **nini3476**, le **26/11/2014 à 14:16**

bonjour jibi7

je comprend que mes propos sois derangeant , pour ma part je ne veux en rien que mon fils sois consideré comme tête de turc ou de fils de

Ce qui me gêne c est que l on prend pas aux sérieux les remarques que les parents font et

pire on se permet de dire que ce qu'ils disent est FAUX.

Il y a quelques mois part 2 fois mon fils a subits des trumatismes cranien ,et pourtant il etait avec des gens diplomés experimenté etc , sauf que lors de l'accident je n'est pu obtenir d'informations clair et net sur les circonstance des accidents .

Je suis protectrice envers mon fils car c'est ma plus grande richesse et mon plus grand bonheur , et je me vois mal accepter qu'un jour on me telephone pour me dire qu'il est arrivé quelques choses de grave voir pire a cause de negligence de mon point de vu .y a quelques années il y avait pres de cette ecole 1 exhibitionniste en liberté , et quand je vois les enfants capable d'escalader la barriere d'ecole ,je n'ose meme pas imaginer ce qui pourrait se passer . je ne veux en rien que mon fils fasse parti de statistiques d'accidents ou pire ne milieu scolaire. Sur les jeux tels que le foulard ou l'écharpe , je trouve que l'on prend cela un peu trop a la legere ,et je pense que les journaux nous le rappellent assez pour prendre cela au serieux.

Par **jibi7**, le **26/11/2014** à **14:24**

Ce que vous rapportez avait à l'être dans le cabinet médical avant de faire l'objet d'un certificat transmis par le médecin directement au médecin scolaire , à l'inspection académique etc..

je ne doute pas qu'il aurait eu plus d'effets..

Par **nini3476**, le **27/11/2014** à **09:04**

bonjour jibi7

oui surement sauf que cela c'était déroulé dans 1 autre structure vu que c'est la 1ere rentrée scolaire de mon fils il n'a que 3 ans . En tant que parents on ne connaît pas spécialement toutes les démarches possible ou necessaire, et je pensais que le fait d'en parler a la directrice et a 1 représentant de parents d'élèves aurait suffi .Maintenant comme on dit on apprend de ses erreurs ,je suis toujours dans l'attente d'une réponse de l'inspection académique a ce sujet .Merci de vos remarques et observations qui m'ont beaucoup aidé sur les démarches a suivre si je devais rencontrer d'autres soucis .

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **10:10**

Tout cela est bien beau, nous comprenons que vous puissiez être exaspérée par une attitude que vous jugez déplorable.

On rencontre le même état d'esprit au service des urgences, avec des agressions systématiques envers le personnel hospitalier qui ne se remue pas assez pour apprécier les "vraies" urgences.

Bis repetita il est de votre intérêt d'éteindre l'incendie avant un dépôt de plainte qui mettra en mouvement l'action publique.

Par **nini3476**, le **27/11/2014 à 10:32**

bonjour moisse

c est clair que le milieu hospitalier est 1 ambiance que je n envie pas du tout ,et je suis plutot admirative envers ses gens là ,car il est vrai que l attitude de certaines personnes pourrait meme donner envie a de nouveau medecins de jeter l eponge devant autant de violence physique ou verbale alors qu ils essaient de faire au mieux et au plus vite leur boulot. Quand a essayer de minimiser un peux l affaire ,je vous dirais que je ne sais pas comment faire , sachant que la demarche de depot de plainte n est pas l idee de la directice mais celui de la maitresse qui n est pas celle de mon fils ,certes la directrice va suivre aussi cette voix ,et je suis meme prete a dire a la directrice que les mots que j ai employé on ete tres fort et mal employé compte tenu du litige.Mais je ne vois pas comment je pourrait présenté des excuses envers l autre maitresse sachant qu elle dit que je suis menteuse et ne reconnais en rien le probleme de surveillance . Depuis il a ete signalé a quelques kilometres de chez moi ,ma plus grande peur 1 individus sans lien avec l ecole a ete signaler a 1 ecole qui se situe a seulement 3 ou 4 km de celle de mon fils .La mairie de l autre commune a tres bien reagit en mettant 1 mot dans le cahier des enfants .

Par **moisse**, le **27/11/2014 à 11:48**

A mon avis, vous devez rencontrer la directrice en question, lui présenter vos excuses et lui demander de ne pas envenimer plus avant le débat, ce serait contraire à l'intérêt des enfants. Pour le reste évitez de mélanger les problèmes, vous ne pouvez pas accuser la directrice ou une maitresse d'école si un individu a été repéré à quelques kilomètres de votre école. Tout au plus vous pouvez indiquer qu'il existe un petit doute sur la présence d'un tel individu, et suggérer qu'une pique de rappel tant aux parents qu'aux bambins, puisqu'il s'agit d'une école maternelle, serait la bien venue.

Par **alterego**, le **27/11/2014 à 14:55**

nini,

Il n'est jamais déshonorant de faire ce que moisse vous suggère, même quand ce n'est pas toujours facile. Ce sera tout à votre honneur et cela devrait permettre d'ouvrir la porte au dialogue.

Cordialement.